

L'examen de certains des comptes rendus des débats de la Chambre permet de constater que, loin de reconnaître que les Indiens ont en réalité certains droits fondamentaux, c'est le contraire qui s'est produit, car l'opinion réfléchie de la Chambre remonte à 1927 lorsque la Chambre a refusé d'admettre que les Indiens avaient vraiment des droits. Cette décision n'a pas été révoquée depuis, bien qu'il y ait eu des débats à la Chambre et que des efforts aient été déployés pour amener le Parlement à reconnaître ces droits.

Il m'est impossible de comprendre comment quiconque a lu le document intitulé: *Native Rights in Canada*, auquel le député de High Park (M. Deakon) s'est reporté, puisse mettre en doute mes affirmations. La nomination d'un commissaire, qui est comptable non pas aux Indiens mais au gouverneur général, constitue en soi un véritable rejet des droits réels des Indiens.

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En écoutant mon honorable ami, je trouve que ses remarques ne sont pas pertinentes pour deux raisons. Tout d'abord, ses propos ne portent pas sur la motion dont nous sommes saisis et ensuite il calomnie un employé de l'État qui mène une enquête. Je soutiens que, pour ces deux raisons, il enfreint le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Si je devais sérieusement considérer le rappel au Règlement du député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson), je l'inviterais à prononcer un très long discours et, même après, je trouverais sans doute que la question n'aurait pas été bien réglée. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a la parole.

**M. Barnett:** J'allais proposer au député d'écouter et de lire un peu plus au lieu de tant parler...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il ne reste que quelques minutes au député. Il voudra, j'en suis sûr, les utiliser pour parler de la motion.

**M. Barnett:** ...il comprendrait peut-être comment mes propos se rattachent à la motion. Les députés et la population canadienne doivent savoir exactement ce que le commissaire fait depuis sa nomination, si tant est qu'il ait fait quelque chose. Je suis sûr que les députés qui ont suivi la marche de l'affaire jusqu'au dépôt du Livre blanc savent parfaitement bien que ce n'est pas ce genre de mesure que les Indiens ont demandée. Ils ont demandé qu'on leur permette de faire valoir leurs droits, et qu'on les y aide. Mais jamais n'ont-ils demandé qu'on nomme un commissaire chargé de faire rapport en secret au gouverneur en conseil pour s'occuper de leurs affaires. Voilà quels sont les faits qui justifient le député de Skeena de demander la production immédiate de ces documents, s'ils existent, pour l'information des Indiens et des députés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Les députés voudront bien me pardonner si mes observations sont empreintes de gravité ce soir, mais étant donné la mort tragique de tant de Canadiens dans l'horrible cataclysme de Saint-Jean-Vianney, je me contenterai d'exprimer, en votre nom et en mon nom personnel, nos sentiments de

vive condoléance. Qu'ils reposent en paix, et puisse leur foi être récompensée dans un monde meilleur.

(La séance est suspendue à 6h.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

#### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

##### LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LE MONTANT PAR BOISSEAU, LES PAIEMENTS DE SECOURS ET L'APPLICABILITÉ DE LA LOI AU SEIGLE, AU COLZA ET À LA GRAINE DE LIN

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lang: Que le bill C-239, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des prairies, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. Cliff Downey (Battle River):** Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance je m'appliquais à énoncer quelques-uns des problèmes accessoires auxquels nous devons faire face en raison de l'état de marasme dans lequel se trouve l'industrie agricole. Encore une fois, je dis au ministre que nous sommes tous d'accord pour ce qui est d'accorder des paiements anticipés, mais j'ajoute qu'il y a de nombreux autres problèmes que nous devrions tâcher de résoudre plutôt que de nous attarder à des mesures-cataplasmes comme celles des paiements anticipés.

Qu'on me permette de citer certaines observations faites par l'ancien président de la Commission des grains, M. Hamilton. Je lirai quelques-unes de ses suggestions qui, je le crois, pourraient être envisagées comme des solutions de rechange pour les mesures-cataplasmes telles que les paiements anticipés. D'après un article paru dans le *Journal d'Edmonton* du 5 avril, M. Hamilton a déclaré:

● (8.10 p.m.)

Ottawa doit faire preuve de plus d'imagination dans la vente des céréales. Si les entreprises industrielles peuvent négocier des contrats portant sur 15 ans, la même chose doit être possible pour les céréales. Ottawa devrait se montrer disposé à expédier les céréales par cargaisons de 1,000 tonnes, ainsi que le souhaitent les pays en voie de développement, à contrôler les transports par mer, à mettre en place les céréales là où on en a besoin, et à louer des terrains destinés à l'entreposage à proximité des marchés ou à aider les acheteurs à aménager ces installations.

J'insiste sur cette mise en place des céréales là où on en a besoin, en vue de leur expédition. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a pu méditer sur ce point lors de la récente grève des cheminots où les entrepôts du littoral n'étaient pas pleins et où nous avons, en conséquence, accusé un retard d'une semaine dans les expéditions par mer. Il y a là une précaution à prendre. M. Hamilton a poursuivi:

La bureaucratie d'Ottawa s'intéresse davantage à la méthode qu'aux résultats. Il ne s'agit pas de savoir si nous faisons bien les choses, mais si nous faisons celles qu'on doit faire. La bureaucratie a perdu contact avec la réalité.